



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

12 AOUT 2025

Greffé
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0201 400 011**

Nom

(en entier) : **SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION
ECONOMIQUE**

(en abrégé) : **BEP EXPANSION ECONOMIQUE**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **5000 Namur, Avenue Sergent Vrithoff, 2**

**Objet de l'acte : Assemblée Générale du 17 juin 2025 - Renouvellement du Conseil
d'Administration**

10. Renouvellement du Conseil d'administration à la suite des élections communales et provinciales d'octobre 2024 - Désignation des Administrateurs

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons appliqué une Clé d'Hondt pour la répartition de ces mandats, basées sur la composition globalisée des Conseils communaux avec les déclarations individuelles d'appartenance qui nous ont été communiquées pour les Administrateurs du « groupe Communes ».

Pour les mandats des Administrateurs du groupe Province, l'article 1523-15, 4° § 3 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule que « Les Administrateurs représentant chaque Province sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sein du Conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du Conseil Provincial, pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales.

En application des dispositions précitées, les candidats proposés en qualité d'Administrateur sont les suivants :

Pour le Groupe Communes :

- Martine DIEUDONNE
- Françoise LEGLISE
- Philippe VAUTARD
- Nicola ROUARD
- Bernard GILSON
- Gaëtan de BILDERLING
- Charlotte DEOM
- Vinciane ROLIN
- Etienne LAMBILLIOTTE
- Frederick BOTIN
- Benjamin COSTANTINI
- Christine POULIN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge

Pour le Groupe Province :

- Laurence DAFPE
- Pauline DESSAMBRE
- Olivier GRAVY
- François BELLOT
- Laetitia BROGNIEZ
- Julie TESSIER
- Emilie MALOSTO
- Patricia BRABANT

En séance, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, précise que Monsieur Gauthier le Bussy a été désigné en qualité d'observateur par le parti ECOLO.

L'Assemblée Générale approuve la désignation des nouveaux Administrateurs selon le rapport suivant :

- | | | |
|--|-----------------|--------------------------|
| • Pour le Groupe "Communes" OUI : 43.306,58 parts | NON : 0,00 part | ABSTENTION : 47,42 parts |
| • Pour le Groupe " Intercommunale " OUI : 100,00 parts | NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |
| • Pour le Groupe "Privés" OUI : 3.050,00 parts | NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |
| • Pour le Groupe "Province" OUI : 22.484,00 parts | NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |

A. JOLY
Directrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)